

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **03/04/2025**

Date d'affichage : **03/04/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du jeudi 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jean-Pascal GARNIER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Franck THIRIEZ – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Jean-Marc BONNET -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Patrick GARNIER
Patricia PENCHENAT	à	Geoffrey PECAUD
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Jean-Pascal GARNIER
Jean-Paul MOREL	à	Jean-Marc BONNET
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE
Christiane COLOMBO	à	Danielle CERTIER

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2024, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2025.

Le résultat d'investissement est un excédent de 6 311 261,76 € qui sera repris à l'article R001 de la section d'investissement du budget primitif 2025.

N° 2025/04/10-04

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Pour ce qui concerne l'excédent de fonctionnement qui s'élève 6 005 947,78 €, il est proposé au conseil municipal d'en affecter une partie en section d'investissement du budget primitif 2025 pour un montant de 2 600 000 € (article R 1068) et de reporter le solde, soit 3 405 947,78 € en recettes de fonctionnement (article R 002) du budget primitif 2025.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'AFFECTER comme suit l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2024 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 2 600 000 € en section d'investissement (article R 1068),
- Report du solde en section de fonctionnement, pour un montant de 3 405 947,78 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 8 ABSTENTIONS** (Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

La première adjointe,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

83042 Code INSEE	COMMUNE DE COGOLIN BUDGET COMMUNE	2024
---------------------	--------------------------------------	------

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le :	
Résultat estimé de fonctionnement	
<u>A. Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 625 501,10
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 380 446,68
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	6 005 947,78
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	6 311 261,76
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-7 424 379,49
Besoin de financement F. = D. + E.	1 113 117,73
AFFECTATION =C. = G. + H.	6 005 947,78
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	2 600 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 405 947,78
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.